



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-LEGER-LES-MELEZES**

Séance ordinaire du 15 décembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil Municipal : 11 En Exercice : 11 Ayant pris part à la délibération : 9	Date de la convocation 09.12.16 Date d'affichage de la présente délibération 15.12.16
Numéro de délibération : 72-2016	

Le quinze décembre deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINEZ Gérald, Maire.

Présents : - M. MARTINEZ Gérald - M. ALLEMAND Philippe - M. BLONDEAU Emmanuel - Mme BOUNOUS Sophie - M. GARCIN Bernard - M. MICHEL Jean-François - M. POURROY Pierre - Mme SALSANO Martine - M. VINCENT Théo
Absents : - M. CHRISTINY Antoine - Mme MAUPETIT Audrey (a donné pouvoir à Monsieur VINCENT Théo)

Le Conseil Municipal a désigné Mme SALSANO Martine pour assurer les fonctions de secrétaire.

Objet: Acquisition de la parcelle B 0755 appartenant à Monsieur VILLARD Robert –Les Matherons ANCELLE-

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°42-2016 du 28 septembre 2016 relative à l'acquisition de la parcelle B0755 appartenant à Monsieur VILLARD Robert d'une superficie de 3050 m² ; pour la somme globale de 1936.75 € (conformément à l'arrêté ministériel du 11 août 2016 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2015).

Monsieur le Maire indique qu'il a soumis cette proposition à Monsieur VILLARD et que celui-ci lui a demandé de revoir cette offre à hauteur de 2300 €.

Monsieur le Maire reprecise le contexte de cette acquisition. Suite aux intempéries survenues au courant de l'été 2015 et les travaux qui en ont découlés, une tranchée a dû être réalisée sur la parcelle B0755 appartenant à Monsieur VILLARD Robert des Matherons à ANCELLE ; compte tenu des servitudes la grevant dorénavant, il souhaitait la rétrocéder à la commune.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la parcelle B0755 pour une somme globale de 2300 €.

Après délibération, le Conseil Municipal considérant l'exposé de son Président, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire concernant l'acquisition du terrain sus-indiqué moyennant la somme globale de 2 300 €,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir,
- désigne, à cet effet, l'étude de Maître JANCART, notaire à St-Bonnet, pour l'accomplissement de cette formalité dont les honoraires inhérents seront à la charge de la Commune,
- demander l'application de l'article 1042 du code général des impôts,
- donne tous pouvoirs au Maire pour agir au nom de la Commune.
- dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°42-2016 ayant le même objet.

Ainsi Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Gérald MARTINEZ

